

Point 1 de l'Assemblée Générale : point d'étape sur la stratégie, le développement et la structuration du Réseau

L'objectif de cette Assemblée Générale est de proposer aux membres une stratégie pour le Réseau, son développement, et sa structuration ; et d'échanger sur ces sujets.

1. Stratégie

De nombreux réseaux coexistent sur le territoire du Bassin Méditerranéen.

La double spécificité du Réseau des Villes Euromed est d'être constitué de villes et de comprendre, outre des villes du Bassin Méditerranéen, des villes d'Europe non méditerranéennes mais développant des relations de coopération avec des villes méditerranéennes.

C'est pour cette raison qu'il est proposé de fonder la stratégie du Réseau sur le développement des échanges d'expériences et des projets de coopération bi- et multilatéraux, particulièrement économiques, dans le domaine des métiers des villes, avec un double focus sur l'emploi des jeunes et la lutte contre le changement climatique.

La thématique des métiers des villes est proposée en raison de la spécificité du Réseau d'être constitué de collectivités locales.

Le double focus sur l'emploi des jeunes et la lutte contre le changement climatique est proposé, d'une part, parce que le non-emploi des jeunes est, autour du Bassin Méditerranéen, et même au-delà, une des causes principales des migrations économiques et des situations de crise ; et, d'autre part, puisque la Méditerranée est la zone du globe qui connaîtra des effets du changement climatique particulièrement amplifiés.

2. Développement

Ainsi, le Réseau s'est positionné ces derniers mois sur les actions de coopération suivantes :

- Partenariat avec le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation de Tunisie,
- Projet européen pour l'emploi des jeunes en Méditerranée,
- Projet sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics dans le cadre du Programme européen Interreg MED 2014 - 2020.

Par ailleurs, la mise en œuvre de projets de coopération complémentaires, notamment en matière de renforcement de la sécurité des villes, de gestion des déchets, d'innovation et de valorisation du patrimoine est proposée.

En ce qui concerne le partenariat avec le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation de Tunisie, il s'agit d'une expérimentation pilote d'accompagnement du processus de décentralisation des villes tunisiennes par le renforcement des municipalités dans l'exercice de leurs compétences.

Le Réseau des Villes Euromed a été choisi par le Gouvernement tunisien et sa haute administration pour mener à bien une telle expérimentation, en s'appuyant sur les compétences de ses villes membres.

En ce qui concerne le Projet européen pour l'emploi des jeunes dans l'ensemble du Bassin Méditerranéen, il s'agit d'une expérimentation d'une co - construction entre le secteur de la formation et le monde de l'entreprise à travers les métiers des villes, sur la base de l'engagement d'entreprises à recruter des jeunes que le projet identifiera et rendra opérationnels.

En ce qui concerne le Projet sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics dans le cadre du Programme européen Interreg MED 2014 - 2020, le Réseau des Villes Euromed vient de remporter l'appel à propositions de ce Programme, comme Chef de file du Consortium MEDNICE (le Programme européen Interreg MED, doté d'un budget de 210 M € pour la période 2014 - 2020, se positionne sur les thématiques de l'innovation, de l'économie bas carbone, et des ressources naturelles et culturelles).

MEDNICE : MED programme Networks for an Innovative Cooperation in Energy efficiency est un Projet Horizontal, c'est-à-dire un projet stratégique de coordination, de communication et de capitalisation, sur un territoire de 13 pays allant du Portugal à Chypre.

MEDNICE sera l'interlocuteur privilégié des institutions européennes sur la durée du Programme et défendra les spécificités des territoires méditerranéens en matière d'efficacité énergétique des bâtiments publics. Le projet associera également les villes de la rive sud de la Méditerranée.

3. Structuration

Sur la base de ces actions engagées, est organisée la Rencontre des acteurs du Réseau des Villes Euromed, afin de proposer cette stratégie de développement du Réseau, et de le structurer autour d'une Charte et d'un Règlement intérieur, et de Commissions de travail thématiques.

Point 2 de l'Assemblée Générale : Charte et Règlement intérieur

L'objectif de la Charte est de s'accorder sur les valeurs communes qui unissent les acteurs au sein du Réseau. L'objectif du Règlement intérieur est de formaliser un mode de fonctionnement du Réseau.

Dans la Charte, il est proposé de faire référence aux principes généraux du Processus de Barcelone de 1995, à savoir créer un espace de paix, de stabilité et de prospérité en Méditerranée.

Dans le Règlement intérieur, il est notamment proposé :

- trois statuts possibles : membres, observateurs et partenaires. Seules les collectivités locales peuvent être membres ou observateurs. Chaque collectivité désignera un suppléant et un titulaire chargés de la représenter notamment lors de l'Assemblée Générale du Réseau.
- des Commissions de travail mises en place afin de réfléchir au développement et à la mise en œuvre de projets concrets de coopération. Chaque Commission de travail sera présidée par un membre. Les Présidences des Commissions de travail donneront droit ipso facto à une Vice - Présidence du Réseau.
- l'instauration d'une cotisation symbolisant la démarche d'engagement du membre dans le Réseau et garantissant sa participation active. Il est proposé une cotisation de 500 euros par an. Il ne s'agit pas ici d'un moyen de financement du Réseau.

La Charte et le Règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité.

Point 3 de l'Assemblée Générale : Propositions des Commissions de travail

Afin d'assurer la dynamique du Réseau, il est proposé de mettre en place des Commissions de travail thématiques, qui auront, comme indiqué précédemment, pour objectif de réfléchir au développement et à la mise en œuvre de projets concrets de coopération.

Chaque Commission pourra regrouper des membres intéressés et définira ses objectifs et son mode de travail, assistée par le Secrétariat Général du Réseau.

Plusieurs membres se sont portés candidats pour présider les Commissions de travail thématiques suivantes : Déchets, Emploi des jeunes, Energie, Innovation, Sécurité et Migration, Urbanisme et Patrimoine.

La parole est successivement laissée aux villes-candidates, à savoir les Villes de Sfax, Alger, Nuremberg, Greenwich, Jdeideh, et Tanger.

Point 4 de l'Assemblée Générale : Election de la Présidence et des Présidences de Commissions de travail

L'objet de cette Assemblée est également d'élire la Présidence du Réseau. La Métropole Nice Côte d'Azur se porte candidate à cette élection, pour poursuivre la dynamique engagée et consolider le développement du Réseau, comme catalyseur de projets de coopération et comme acteur reconnu auprès des instances européennes et des organisations et bailleurs internationaux.

Il est procédé au vote pour la Présidence et pour les Présidences des Commissions.

La Métropole Nice Côte d'Azur et les villes de Sfax, Alger, Nuremberg, Greenwich, Jdeideh, et Tanger sont élues respectivement à la Présidence du Réseau et aux Présidences des Commissions de travail susmentionnées.

Les Commissions de Travail sont donc les suivantes :

- . **Commission Emploi des Jeunes** : Présidence Alger (Algérie).
- . **Commission Innovation** : Présidence Greenwich (Royaume-Uni).
- . **Commission Sécurité – Migration** : Présidence Jdeideh (Liban).
- . **Commission Energie** : Présidence Nuremberg (Allemagne).
- . **Commission Déchets** : Présidence Sfax (Tunisie).
- . **Commission Urbanisme – Patrimoine** : Présidence Tanger (Maroc).

Fin de l'Assemblée Générale.

Convention de partenariat

A l'occasion de cette 4^{ème} Assemblée plénière, une convention de partenariat a été signée entre le Réseau des Villes Euromed et le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation de Tunisie.